



Pour cette **édition 2019 de la journée annuelle du réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes**, Cap Rural explorera comment "communs" et "biens communs" réinterrogent les enjeux des territoires ruraux sous le prisme du développement local. Avant le rendez-vous du **6 septembre à Monistrol-sur-Loire (43)**, Cap Rural diffuse avec *Transrural Initiatives* des informations pour découvrir ce sujet, riche et complexe.

## Il était une fois la propriété, par les communs

*"Un commun est composé d'un bien commun, matériel ou non, que l'on détient à plusieurs, comme une pêcherie ou une société d'êtres libres et égaux en droits ; des règles : quels types de filets on utilise ou comment garantir ces droits et lesquels ; enfin, il faut un lieu, un dispositif communautaire, un mode de gouvernement du commun, comme les prud'homies de pêche ou une assemblée, ce qu'on appelle démocratie chez nous."*

La multiplication des initiatives citoyennes, des discours ou des travaux scientifiques sur les communs depuis quelques années ne traduirait-elle pas la recherche d'une autre forme de propriété et d'un pouvoir des communautés sur les biens et les ressources ? Dans un entretien réalisé par *Transrural Initiatives* pour le compte de Cap Rural, l'historien Yannick Bosc revient sur cette histoire des communs.

*Autrefois "on appelait cela autrement. Au Moyen-Âge ce sont les communautés villageoises ou les communautés de métiers, où l'on se mettait d'accord pour que chacun puisse vivre de son travail. Sur les terres, il existait une propriété privée, également une propriété commune. Par exemple sur un pré, seule la première coupe était une propriété privée, la seconde était une propriété commune. Mais celle-ci a été abandonnée par les juristes et les économistes depuis deux cents ans au profit de la propriété de l'État et de la propriété privée exclusive, celle du marché. L'effondrement du socialisme et celui en cours du capitalisme nous poussent à nous intéresser à nouveau à cette propriété commune."*

Ce basculement, pendant la période du Consulat, dès la fin du XVIIIe siècle, est le résultat de la victoire des défenseurs de la propriété privée exclusive, presque absolue, les tenants de la suppression des règles communes au profit d'un marché libre. *"La Révolution française n'a pas été celle des bourgeois comme on peut le dire, poursuit Yannick Bosc. Il y a véritablement eu une révolution populaire, avec cette idée que la propriété devait être attachée aux communautés, que la gestion de ce qui était proche des habitants devait leur être laissée. Mais ils ont perdu"*, conclut l'historien.

Réinventer ces communs et s'en inspirer pour redonner du sens à l'action et au développement local serait-il donc un peu révolutionnaire ?

Fabrice Bugnot, *Transrural Initiatives*, juin 2019